

10 rue du 11 novembre  
65460  
Téléphone : 05.62.33.45.50  
Télécopie : 05.62.33.45.51

## **OBJET : Allocation aux étudiants**

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé, à l'unanimité, d'accorder une **allocation aux étudiants** domiciliés à BAZET qui remplissent les conditions suivantes :

- Être inscrit dans un établissement supérieur pour l'année scolaire
- Les ressources brutes annuelles, sans aucun abattement, comprenant traitements, bourses, allocations, indemnités... des personnes vivant au foyer ne dépassent pas les plafonds définis sur le tableau ci-dessous :

	Plafonds de ressources			
Pour 1 enfant	24 031	29 253	40 851	Supérieur à 40 851
Pour 2 enfants	35 270	42 933	60 051	Supérieur à 60 051
Pour 3 enfants	42 357	51 564	71 846	Supérieur à 71 846
Plus de 3 enfants	49 455	60 208	84 562	Supérieur à 84 562
ALLOCATION ATTRIBUEE	480 €	380 €	280 €	180 €

- Apporter les justificatifs demandés au plus tard le **31 juillet 2026** : attestation d'inscription dans un établissement scolaire d'enseignements supérieur, justificatif de domicile, justificatif de ressources, carte nationale d'identité.

Pour les étudiants non pris en charge par la famille, l'allocation attribuée correspond aux plafonds de ressources pour un enfant.

Toutefois, si la situation portée sur les justificatifs demandés pour l'examen du dossier ne reflète pas la réalité de la situation actuelle, il pourra être attribué une allocation en prenant en compte la situation présente.